

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le samedi 16 décembre, à 09 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en septième séance, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Gilbert ANNETTE - Michel CHAN-LIAT - Camille SUDRE - Jules RAUX - Gilbert GERARD - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Emmanuel HOARAU - Jean IVOULA - René LEE TENG SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Maxime SIDAMBAROMPOULE - Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Brice PAUVREZE - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Elio LEBON - Françoise MOLLARD - Auguste LEGROS - René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Guy ZITTE - Daniel BOX - Jean-Marie DUPUIS - Nicolas MOUTOUSSAMY

Etaient représentés :

. Gabrielle FONTAINE par Gabriel ARMOUDOM
. Mickaël NATIVEL par Michel CHAN-LIAT
. Jean HOAREAU par Alain ARMAND
. Luçay MAILLOT par Jules RAUX
. Jacques LACOUTURE par Michel TAMAYA
. François CAILLE par Marc GERARD

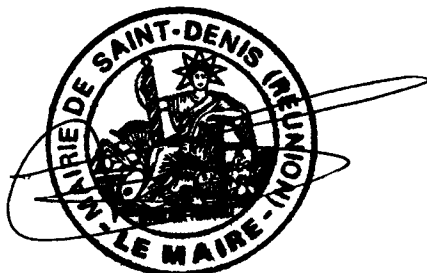
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 23 DEC. 1989 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 42 sur 55

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

27-12-89